

**COMPTE RENDU
DE SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
JEUDI 5 MARS 2026**

Réuni sous la présidence de Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS.

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame la présidente du CCAS par délégation du Conseil d'Administration en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2026-003 : CONSTATE à l'unanimité les résultats prévisionnels de l'exercice 2025.
ADOpte pour le budget 2026, la reprise anticipée des résultats 2025.

DEL-2026-004 : DECIDE à l'unanimité d'accorder des subventions aux associations.

DEL-2026-005 : VOTE à l'unanimité le budget primitif 2026 du CCAS.

DEL-2026-006 : PREND ACTE à l'unanimité des aides sociales facultatives accordées entre le 3 février 2026 et le 17 février 2026.

Fait à Paray-Vieille-Poste, 6 mars 2026.

La Présidente du CCAS,



Nathalie LALLIER.